2e Édition — Numéro 1545 CINQ CENTIMES Jeudi 31 août 1893

L'EST RÉPUBLICAIN

PARAISSANT TOUS LES JOURS

ABONNEMENTS

NANCY.............................. 20 fr. par an.
MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE et VOSGES 22 —
Autres départements et Étranger............ 28 —

L'abonnement est payable d'avance et continue sauf avis contraire.

Rédacteur en chef : LÉON GOULETTE

ADMINISTRATION et RÉDACTION : *Rue Saint-Dizier, 51, à NANCY*

INSERTIONS

RÉCLAMES (3e page).................. 30 cent. la ligne.
ANNONCES (4e page).................. 20 —
Pour toute autre publicité, s'adresser à l'Administration.

Adresse télégraphique : EST-RÉPUBLICAIN-NANCY.

Bourse de Paris

Du 30 août 1893 (dernier cours)

Rente 3 0/0	99 30	Société généra^e	467 50
3 0/0 Amortiss	98 18	Banque ottom^e.	571 ..
4 1/2 0/0	103 70	Pays-Autrich..	... ..
Consolidé anglais		Est	960 50
2 3/4 0/0	97 58	Lyon	1.530 ..
Russe 1880 4 0/0.	99 60	Nord	1.876 ..
Russe 1889 4 0/0.	101 ..	Orléans	1.616 ..
Italien 5 0/0	85 15	Ouest	1.116 ..
Autriche 4 0/0	97 20	Midi	1.340 ..
Hongrois 4 0/0	94 40	Suez	2.675 ..
Espag. Ext. 4 0/0	62 05	Panama	16 ..
Portugais 3 0/0	21 65	Omnib. de Paris	1.042 ..
Dette Egyp. 6 0/0	101 80	Gaz parisien	1.395 ..
ACTIONS		CHEMINS DE FER	
Banq. de France	4.100 ..	Autrichiens	658 ..
Crédit Foncier	960 ..	Lombards	217 50
Banque de Paris	615 ..	Saragosse	155 ..
Comp. d'Esc. n.	483 ..	Nord-Espagne..	131 ..
Crédit lyonnais.	775 ..		

TÉLÉGRAMMES

Les troubles en Espagne

Paris, 30 août, 10 h. 8 matin.

BILBAO. — Des groupes ont essayé dans la soirée d'hier de renouveler les manifestations. La gendarmerie a réussi à les disperser. — Havas.

Nouvelles diverses de l'extérieur

Paris, 30 août, 10 h. 8 matin.

On télégraphie de Berlin au « Morning-Post » que les deux Français arrêtés à Kiel continuent à repousser énergiquement l'accusation d'espionnage.

Le « Times » reçoit de Singapore une dépêche annonçant que la chambre de commerce de Singapore a adressé à lord Rosebery un télégramme demandant des mesures pour empêcher la ruine du commerce de Singapore avec Bangkok

LONDRES. — Parmi les décès constatés à Londres la semaine dernière, 190 proviennent de diarrhée ou de dyssenterie et douze de choléra nostras.— Havas.

Paris, 30 août, 2 h. 20 soir.

NEW-YORK. — Le cyclone d'hier a fait à Port-Royal, dans la Caroline du Sud, une centaine de victimes. Plusieurs autres villes, notamment Charleston, sont presque ruinées. Le nombre des victimes dans les îles bordant les côtes des deux Carolines est évalué à 500. — Havas.

Paris, 30 août, 8 h. soir.

KIEL. — Les deux Français qui ont été arrêtés à bord du yacht « Insect » sous l'accusation d'espionnage n'ont pas encore été mis en liberté. Un officier supérieur de la marine impériale est arrivé à Kiel pour vérifier l'importance des photographies faites par eux à Wilhelmshafen.

L'équipage de l' « Insect » a déclaré qu'il ne savait pas que les deux touristes étaient Français.

Les pièces de l'enquête sur les faits d'espionnage attribués à MM. Dubois et Daguet ont été remises au tribunal impérial.

Le chef de la police Lorey a fait hier personnellement un rapport au président de la province de Schleswig.

Nouvelles diverses de l'intérieur

Paris, 30 août, 1 h. 40 soir.

A la suite d'un entrefilet paru dans la « Nation », hier, un duel à l'épée aura lieu demain entre MM. Camille Dreyfus et Drumont.

NANTES. — Hier se sont produits cinq cas de choléra et quatre décès; un interne de l'Hôtel-Dieu, mort du choléra hier soir, a été inhumé dans la matinée; le préfet et le maire assistaient aux obsèques. — Havas.

Paris, 30 août, 2 h. 20 soir.

LENS. — L'agitation règne parmi les mineurs du bassin du Pas-de-Calais. La cause est une diminution de salaires. Le comité du syndicat a convoqué pour le 10 septembre les délégués mineurs afin de prendre une décision. — Havas.

Paris, 30 août, soir.

NIMES. — Six des individus arrêtés à la suite des bagarres d'Aigues-Mortes ont passé ce matin devant le tribunal correctionnel, qui a prononcé les condamnations suivantes :

François Genest, âgé de vingt-sept ans, ayant déjà subi six condamnations, surpris au moment où il jetait des pierres sur la troupe, six mois de prison; Maurice Pépin, âgé de vingt ans, pris en flagrant délit de coups et blessures sur le trompette de ville, trois mois de prison; Louis Le Ray, vingt-quatre ans, pour avoir bousculé un caporal du 163e, deux mois de prison et un franc d'amende; Jules Dif, âgé de dix-huit ans, pour insulte aux gendarmes, deux mois de prison; Louis Demolière, dix-neuf ans, pour le même motif, un mois de prison; André Hippolyte, vingt et un ans, pour outrages et menaces aux gendarmes, deux mois de prison.

TOULON. — Le mouvement d'organisation pour une réception de l'escadre russe dans son prochain séjour à Toulon, se poursuit activement. La société des anciens sous-officiers des armées de terre et de mer et le cercle des anciens combattants de 1870-71 viennent de se réunir pour former un comité de réception et d'organisation des fêtes et souscriptions.

Paris, 31 août, 1 h. 25 matin.

Dans un article que publiera demain la « Libre Parole », M. Drumont accuse M. Dreyfus d'avoir reçu cent mille francs de M. de Rothschild pour le tuer en duel.

DRAGUIGNAN. — Le comité clémenciste vient de faire afficher un manifeste signé de 31 maires et 200 membres, recommandant aux républicains de voter pour M. Clémenceau qui, toujours, a lutté pour la République et non pour M. Jourdan qui est un candidat des ralliés et des cléricaux. — Havas.

Paris, 30 août, 10 h. 40 soir.

ROUEN. — Le conseil général a émis un vœu tendant à ce que la taxe militaire soit imposée aux étrangers travaillant en France. — Havas.

Télégramme commercial

(*Bourse du commerce*)

Chiffres fournis par la maison Bollack-Sarassin

Paris, 30 août, 1 h. 40 soir.

Avoine, 100 kilog.: courant, 20 fr. 15 : quatre de septembre, 18 fr. 90.

Blé, par 100 kilog. : courant, 20 fr. 90 ; quatre de septembre, 21 fr. 15.

Farines, douze marques, par sac de 150 kilogr. : courant, 43 fr. 90 ; quatre de septembre, 44 fr. 90.

Huile de colza, par 100 kilogr. ; courant, 57 fr. 25 ; quatre de septembre, 58 fr. ...

Alcool, courant, 52 fr. 50 ; quatre de septembre, 41 fr. 25.

Sucre, par 100 kilogr. : courant, 41 fr. 25 ; quatre d'octobre, 41 fr. 37.

Nancy, mercredi 30 août 1893.

M. CORDIER EN 1870

Il paraît que M. Cordier a volé les tours Notre-Dame... je voulais écrire : qu'il n'a pas accompli son service militaire et qu'en 1870, à Toul, « il s'est caché dans les caves ». Voilà du moins l'assertion, qu'avec une touchante unanimité, répandent les partisans de M. Brice. Le *Journal de la Meurthe et des Vosges* ne s'en tient pas de joie.

On pourrait demander au *Journal de la Meurthe et des Vosges* si, en 1870, M. Brice se montra un foudre de guerre ? Nous n'ignorons pas que l'agriculteur de Montauville avait alors quarante ans, mais comme dit le proverbe :

Il n'y a pas d'âge pour les braves.

Ainsi le prouva le capitaine Dautel que je vois encore sur la route de Charmes, ses cheveux gris émergeant du vieux képi. Il allait gaiement, le jarret encore solide, et les gars de Pulligny avaient grand mal à suivre le pas relevé de l'ancien « vitrier ».

D'autres vieillards ont fait la campagne. Un gentilhomme, dont le nom nous échappe, s'engagea à l'âge de soixante-douze ans. Et le père Pichancourt, l'héroïque sous-lieutenant du siège de Thionville, avait pour le moins soixante-dix ans.

Taxerons-nous M. Brice de lâcheté pour n'avoir pas suivi de tels exemples, qu'il ne connaissait peut-être pas ? Ce serait pure niaiserie. Mais alors pourquoi incriminer M. Cordier ?

En 1870, M. Brice, âgé de quarante ans, n'était plus soumis au service, et M. Cordier, âgé de vingt-neuf ans, se trouvait dans la même situation.

Les passions politiques ne respectent rien. Il faudrait cependant s'attacher à voir clair dans nos affaires.

En 1870, l'esprit militaire était infiniment moins développé qu'aujourd'hui. On ne rêvait que de paix universelle. Le programme républicain (le fameux programme de Belleville, élaboré en 1869) portait : suppression des armées permanentes.

Rien d'étonnant donc à ce que les citoyens de cette époque ne fussent pas exercés au métier des armes. L'industrie des *marchands d'hommes* florissait. A Nancy, dans la seule rue des Carmes, il y avait trois négociants « en ce genre ».

Comme beaucoup d'autres, comme sans doute M. Brice lui-même, — M. Cordier s'était payé un remplaçant. Toutefois, quand une partie de la jeunesse mobilisable de Nancy fut dirigée sur Toul et formée en « garde mobile », M. Cordier, bien qu'ayant passé l'âge de servir dans ce corps, suivit le mouvement et se présenta avec ses camarades au commandant de place, M. Huck.

On sait ce qu'était la place de Toul, mal armée, dominée par la côte Saint-Michel où l'empire avait négligé de préparer même un emplacement de batterie. Le temps pressait, l'ennemi approchait, et la garnison ne comprenait, avec le dépôt du 60e (des recrues pour la plupart) et 130 cuirassiers, que des soldats isolés, épaves des premiers combats livrés en Alsace, et les apprentis gardes-mobiles.

Aussi le commandant Huck, embarrassé de tant de conscrits, envoya-t-il promener les volontaires. Il demanda à Cordier comme aux autres :

— Avez-vous servi?

— Non.

— Eh bien, on vous emploiera aux ambulances ou à éteindre les incendies que le bombardement pourra allumer. Rompez !

M. Cordier, remplit donc le double rôle d'ambulancier et de pompier volontaire et, en cette qualité, il fréquenta tantôt les casemates de la place, tantôt les rues traversées par les obus. Est-ce cela qu'on appelle « se cacher dans les caves ? »

Si la justice était bannie du reste de la terre, elle ne se refugierait pas « dans le sein » des partis, évidemment ! Aussi n'attendons-nous pas des adversaires du candidat républicain, l'ombre d'une amende honorable.

Mais M. Cordier est connu. Son « type » est absolument l'opposé de celui de l'homme timide ou lâche. M. Cordier a une nature active, remuante, je dirai même : batailleuse. Avec ce tempérament là, on ne se cache pas dans les caves.

Au surplus, les meilleurs juges en la question sont les Toulois. Or, en 1874, alors que les souvenirs de la guerre étaient encore tout frais, ils nommèrent conseiller municipal M. Cordier. Cette marque de confiance et d'estime n'aurait pas été donnée à un « lâche » par une population dont le rapport officiel sur la capitulation déclare :

« Qu'elle a mérité des éloges pour son bon esprit ;

« Que les troupes et les habitants ont supporté avec courage et dévouement les bombardements multipliés faits par l'ennemi. » *RAPPORTS du conseil d'enquête sur les capitulations*, présidé par le maréchal Baraguey d'Hilliers ; séance du 27 octobre 1871 ; capitulation de Toul ; — édités par la Librairie centrale, 9, rue des Beaux-Arts, Paris, 1872).

Nous avons cité nos auteurs et remis les choses au point. Au public de conclure.— L. G.

D'après certains renseignements recueillis dans les milieux administratifs, il est probable que les incidents d'Aigues-Mortes auront pour conséquence — fort naturelle — le dépôt d'un projet de loi réglant définitivement la situation des étrangers en France.

CHRONIQUE DE L'EST

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Scrutin de ballottage du 3 septembre 1893

CANDIDATS RÉPUBLICAINS

Première circonscription de Nancy

M. CORDIER, député de Toul.

Circonscription de Toul

M. le docteur CHAPUIS, conseiller général.

Première circonscription de Nancy

ILS EN ONT MENTI !

Eh bien, ils sont gentils les membres du comité *soi-disant républicain* indépendant de M. Brice.

La campagne électorale se continuait sur un ton de bonne compagnie. Deux candidats étaient en présence. Chacun d'eux avait fait sa profession de foi, c'était aux électeurs de choisir.

Et voilà tout à coup le comité hétéroclite de M. Brice qui est pris d'un véritable accès d'épilepsie.

Au lieu de continuer courtoisement la lutte engagée, le comité en question part du pied gauche et imitant les vieux errements du boulangisme, fait une guerre d'affiches qui plaît sans doute aux gros capitalistes qui soutiennent M. Brice.

Et pour dire quoi ? que les journaux républicains ont menti...

Ils ont bon dos, les journaux républicains !

En 1889, M. Brice s'était réclamé de la République pour se faire nommer conseiller général, ayant bien senti que le drapeau républicain était le seul qui, dans nos pays, puisse draper un candidat.

Si les journalistes d'alors ont pu admettre qu'ils étaient en présence d'un républicain, puisque M. Brice affirmait ses convictions, aujourd'hui, la confusion n'est plus possible.

Et si M. Brice continue à faire imprimer sur ses affiches qu'il est *candidat républicain* et si son comité n'admet pas qu'on dise le contraire, malheureusement, il n'y a plus que lui qui le dise et pouvons-nous sérieusement le croire ?

Un vieux proverbe enseigne :

Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es.

Or, quels sont les soutiens de M. Brice ? Qui ne connaît à Nancy les membres de son comité ? Républicains d'origine peut-être pour quelques-uns, réactionnaires avérés pour d'autres, mais qui, pour la plupart, n'ont pu se consoler d'être des épaves du suffrage universel et ont fusionné leurs rancunes.

Quant à M. Brice lui-même, il se présente comme un candidat qui n'a jamais eu d'horizon plus vaste que le sillon de son champ.

Comme ces mœurs doucement patriarcales répugnent à cette prose enflammée qui s'étale sur nos murs !

La peur de l'échec qui les attend a seule pu rendre enragés le candidat et son comité.

Electeurs, mes amis, ne vous laissez pas duper. Notre devoir est d'ouvrir les yeux à ceux qui pourraient se laisser prendre aux apparences.

Les vrais républicains, ceux qui n'aiment pas l'équivoque, ceux qui lisent les journaux républicains et se réclament de la République, la vraie, celle des travailleurs de tout rang, ont prié *M. Cordier* de venir tenir leur drapeau.

Ils savent qu'ils se sont adressés à un homme d'expérience, à un honnête homme, que son caractère met au-dessus de toute compromission.

Vous voterez avec eux contre le candidat Brice, qui se dit républicain mais qui se présente à vous soutenu par des réactionnaires de toute nuance.

Il invoque le patronage du *Journal de la Meurthe et des Vosges*, de l'*Espérance*, de la *Croix*, c'est-à-dire des derniers organes qui aient survécu à l'effondrement de ces partis aujourd'hui disparus, que le suffrage universel a définitivement supprimés en reconnaissant à la République seule le droit incontesté d'être le gouvernement définitif de notre chère France.

Que notre beau département d'avant-garde envoie à la Chambre une députation unie et compacte.

Quelle que soit votre position sociale, vous y êtes tous intéressés. Nous ne suivrons pas nos adversaires sur la voie de la violence et de l'injure. Nous vous disons simplement :

VOTEZ POUR M. CORDIER,

que ses longs services à la démocratie, son ex

Revue des journaux

Parus à Paris mercredi matin

Le voyage du prince de Naples à Metz

ET LA PRESSE ITALIENNE

Rome, 29 août. — L'*Opinione* publie une lettre venue de Berlin et contenant des renseignements de source autorisée, sur les pourparlers qui ont eu lieu entre Berlin et Rome au sujet du voyage du prince de Naples à Metz.

M. Brin, ministre des affaires étrangères, apprenant que de grandes manœuvres devaient avoir lieu en Alsace-Lorraine, se préoccupa de l'impression que produirait en France la présence à Metz du prince de Naples, et il fit, à cet égard, quelques observations à l'ambassadeur et à l'attaché militaire allemand à Rome, en présence du comte Lanza, ambassadeur d'Italie à Berlin.

En substance, le ministre disait : l'invitation acceptée sera tenue, mais il pourrait surgir des incidents irritants propres à aigrir les rapports entre l'Italie et la France.

M. Brin s'en remit complètement à l'appréciation du gouvernement allemand.

Le ministre des affaires étrangères, le baron de Marshal, conseilla, il semble, au comte Lanza d'en parler au chancelier de Caprivi. Ce qui fut fait par une tierce personne.

Le comte de Caprivi aurait répondu qu'il se rendait compte de la situation ; mais qu'il était impossible d'en parler à l'empereur sans lui causer un grand et vif déplaisir.

Informé des déclarations du comte Caprivi, M. Brin n'insista pas.

« Ainsi donc, fait observer le *Fanfulla*, qui relève en partie la lettre publiée par l'*Opinione*, le ministre italien se lave les mains d'une question qui peut donner lieu à des incidents irritants, aigrir les rapports entre l'Italie et la France, nuire à notre situation nationale ! Et il s'en remet à l'appréciation du gouvernement allemand ! Il se règle sur le plaisir ou sur le déplaisir de l'empereur Guillaume !

« Faute d'un démenti de M. Brin, nous nous demandons, ajoute le *Fanfulla*, si la direction politique de l'Italie doit passer de la Consulta à la chancellerie allemande, voire même au cabinet de Guillaume ! Alliés, passe encore, mais soumis à la suzeraineté de l'Allemagne, non vraiment ! »

En constatant que le voyage du prince de Naples aurait pu être évité, le *Fanfulla* conclut en disant que les Italiens veulent être amis de tous, mais d'abord veulent être maîtres chez eux, et cela en face de l'Allemagne, de la France et de quiconque.

LES TROUBLES EN ESPAGNE

La dépêche suivante, envoyée de Saint-Sébastien au *Figaro*, montre qu'en dépit du ton des dépêches officieuses, la cour a été sérieusement alarmée :

Après ma dépêche d'hier, j'ai pu constater que le nombre des blessés était plus important qu'on ne l'avait cru. A la maison de secours (*cuarto de socorro*), il y a un homme mort étendu sur un matelas. Les chambres sont pleines de blessés. La plupart sont des ouvriers, des gens inoffensifs. Le lieutenant Soriano, du régiment de Valence, a plusieurs blessures à la tête.

M. Sagasta a informé hier matin la reine-régente de ce qui s'était passé la veille. Au palais de Miramar on n'avait rien entendu, bien que les décharges de mousqueterie se soient succédé pendant une heure.

La reine a été très émue. M. Sagasta lui a-t-il conseillé de partir ? On ne le sait ; mais on voit faire des préparatifs de voyage, lesquels, loin de calmer les esprits, les excitent encore plus.

Pendant toute la journée, des patrouilles de cavalerie ont parcouru la ville, qui avait l'air d'un campement.

L'hôtel de Londres, où tous les Français arrivés hier de Biarritz et Bayonne étaient descendus, est entouré de soldats. Baigneurs et touristes quittent la ville à destination de France.

On croyait le calme rétabli, mais dans la soirée d'hier l'émeute a recommencé de plus belle. La garde civile a chargé la foule à diverses reprises. Toutes les boutiques sont fermées. Il y a de nouveaux blessés.

LA SANTÉ DE M. CARNOT

De l'*Echo de Paris :*

Un de nos collaborateurs s'est rendu hier à Fontainebleau et, après s'être entretenu avec le général Borius et le colonel Chamoin, il a eu l'honneur de voir M. Carnot. *De visu*, il a pu constater que la santé du président de la République était, contrairement aux bruits, absolument florissamte.

Le docteur Planchon, médecin ordinaire du chef de l'Etat, n'est allé à Fontainebleau qu'une fois dans le mois, jugeant son déplacement inutile. Le président de la République mange, boit, dort bien, il est gai, se trouve bien de sa villégiature, joue au billard et n'éprouve nullement le besoin de se faire opérer.

Au moment où nous avons vu le chef de l'Etat, il se disposait à recevoir M. le baron de Courcel qui, au cours du déjeuner, lui a rendu compte des conférences du congrès de Behring.

Du *Gaulois :*

Nous tenons de quelqu'un qui a déjeuné tout récemment au palais de Fontainebleau que M. Carnot a mangé, ce jour là, avec l'appétit d'un président en bonne santé. Il en a même fait la remarque à ses convives :

— Vous voyez, a-t-il dit, que je ne suis pas encore mort.

Mais, d'autre part, on nous signale la présence, à Fontainebleau, de M. le docteur Terrier, chirurgien de l'hôpital Bichat, dont il a déjà été question, ainsi que nous l'avons dit, pour une opération que devrait subir le président de la République.

Il paraît donc très difficile, on le voit, de démêler la vérité sur l'état de santé de M. Carnot.

Le renouvellement du Congrès

Du *Rappel :*

C'est la Chambre élue le 20 août, et dont la constitution sera complétée par les scrutins de ballottage du 3 septembre, qui sera appelée à élire le président de la République en novembre 1894.

Le Congrès chargé de procéder à cette élection et qui comprend, on le sait, la Chambre des députés et le Sénat, différera donc notablement de celui qui avait choisi M. Carnot, le 3 décembre 1887, pour la première magistrature de l'Etat.

En effet, outre que la branche la plus considérable de ce Congrès, la Chambre qui comprend les deux tiers des membres de l'Assemblée, aura été renouvelée intégralement, l'autre branche, le Sénat, devra subir en janvier 1894 un renouvellement partiel qui portera sur 91 de ses membres, sans compter les vacances qui pourraient se produire d'ici là et auxquelles il y aurait lieu de pourvoir à l'époque même du renouvellement partiel dont nous sommes séparés par un délai de moins de six mois.

Rappelons à ce propos que l'élection du nouveau président de la République doit avoir lieu un mois avant l'expiration des pouvoirs du président sortant.

M. Carnot ayant été élu le 3 décembre 1887, c'est donc au plus tard le 3 novembre 1894 que le congrès devra ou lui donner une nouvelle investiture ou lui désigner un successeur.

LES NOUVEAUX GÉNÉRAUX

Du *Journal des Débats :*

La promotion du 26 août, dans le cadre de l'état-major général, pourvoit, comme on l'a vu, à trois emplois de général de division et à six emplois de général de brigade.

Les trois nouveaux généraux de division sont MM. Madelor et Boitard, de l'infanterie, et M. de Sesmaisons, de la cavalerie. Ce dernier est le plus jeune, étant né en 1835, et par conséquent âgé de cinquante-neuf ans ; les deux autres sont de 1833 et ont donc soixante ans passés.

Le général Hippolyte-Victor Madelor est originaire de Rouen. Entré à Saint-Cyr en 1851, il en sortit deux ans après sous-lieutenant au 62e de ligne, où il est resté seize ans, et lieutenant en 1856 ; capitaine en 1863, il fit en cette qualité la campagne du Mexique et se distingua en particulier à l'affaire de Matahuela (17 mai 1864), à la suite de laquelle il fut cité à l'ordre de l'armée et nommé chevalier de la Légion d'honneur. Chose curieuse ! le capitaine Madelor avait donné sa démission en 1869 et était rentré dans la vie civile lorsque, un an après, la déclaration de guerre le détermina à reprendre du service. Nommé chef de bataillon au début du siège de Paris, il devint lieutenant-colonel au lendemain de la bataille de Champigny, mais dans la garde mobile (régiment de la Vendée) ; à Buzenval nous le retrouvons commandant de la 2e brigade de la division de Beaufort, ce qui ne l'empêcha pas d'être remis chef de bataillon, à la paix, dans l'armée active, il est vrai. Il ne redevint lieutenant-colonel qu'en 1877, puis passa colonel en 1881 et enfin fut promu général de 1887. Il commandait en dernier lieu la 15e brigade d'infanterie, à Laval.

Le général Emile-Antoine Boitard est un Parisien, sorti de Saint-Cyr comme le général Madelor et appartenant à la même promotion que ce dernier. Sous-lieutenant en 1853, lieutenant le 23 sep-

périence des affaires, et son honnêteté recommandent à vos suffrages, et la première circonscription de Meurthe-et-Moselle aura montré qu'elle sait déchirer les masques. Elle aura bien mérité de la patrie et de la République. — G.

Circonscription de Toul

M. Chapuis adresse aux électeurs l'appel suivant :

Mes chers concitoyens,

Au scrutin du 20 août, vous m'avez accordé une grande majorité républicaine : merci.

A vous de compléter la victoire de la *République sincère* ; aussi est-ce avec la plus entière confiance que je me présente à vos suffrages au scrutin du 3 septembre.

L'arrondissement de Toul n'ira jamais à la réaction, quelle que soit la forme qu'elle ose emprunter; et vous ferez triompher le programme du comité républicain démocratique.

Pas d'abstentions !

Méfiez-vous d'adversaires qui, tout en s'emparant de la devise et des termes républicains, dénaturent l'esprit même de la révolution de 1789.

Aux urnes, et vive la République progressive!

Docteur G. Chapuis.

***

Le Comité républicain démocratique de l'arrondissement de Toul adresse, de son côté, aux électeurs, l'appel suivant :

Electeurs,

Vous avez vaillamment affirmé vos idées républicaines le 20 août en accordant 5.380 suffrages au docteur Chapuis, notre candidat.

Nous vous remercions d'avoir apporté un si brillant concours au succès de notre cause ; nous vous demandons de le confirmer d'une manière éclatante au second tour de scrutin.

Donc, pas d'abstentions ! Défiez-vous des menées qui tendraient à détruire une partie de votre œuvre ! Attachés aux principes d'une République entourée d'institutions démocratiques et libérales, unissons-nous tous, cette fois, sur le seul nom du docteur Chapuis.

L'honorable M. Cordier, dès avant le 20 août, a tenu à vous prévenir qu'il se retirerait de la lutte, au cas où notre candidat obtiendrait plus de suffrages que lui. Il vient de compléter cette déclaration par la voie de la presse ; il vous engage maintenant à déjouer les manœuvres de la réaction masquée, et à donner vos voix, le 3 septembre, au docteur Chapuis, sorti en tête au premier tour de scrutin, unique candidat républicain aujourd'hui.

Nous savons gré à M. Cordier de cette patriotique abnégation que lui a dictée sa loyauté républicaine ; elle est du reste conforme à la discipline rigoureuse adoptée par tout le parti en vue d'éviter les surprises des ballottages ; et en agissant ainsi, M. Cordier s'est souvenu que M. Chapuis avait, de son côté, accompli pareil sacrifice en 1889.

Le 3 septembre, répétons-le, pas d'abstentions ! Pas de division non plus, pas de voix perdues ! Et barrez nettement le chemin à la réaction !

Electeurs,

Aux urnes ; et tous, d'un parfait accord, votons pour le seul candidat vraiment républicain, le docteur Chapuis.

---

tembre 1855, il était nommé capitaine moins de deux mois après, bien entendu à la suite d'une action d'éclat accomplie à la prise de Malakoff, où il fut grièvement blessé. Mais ensuite, comme il arrive souvent, il « marque le pas » fort longtemps, et quinze ans après, au moment de la guerre, il était toujours capitaine dans le même régiment où il avait fait ses débuts (le 96e de ligne). Sa brillante conduite à Frœschwiller, où le 96e fut décimé, le fit nommer chef de bataillon, le 20 août 1870, malheureusement, pris à Sedan, il ne fut décoré qu'à son retour de captivité. Lieutenant-colonel de 1876, colonel de 1881, il commandait le 3e tirailleurs algériens lorsqu'il fut promu général de brigade. Il était hier encore à la tête de la 21e brigade, de la division de Nancy.

Le général Claude-Marie-Rogatien de Sesmaisons est Champenois d'origine. Né à la Motte-Tilly (Aube), il entra à Saint-Cyr en 1854 et franchit rapidement les premiers grades. Sorti de l'école dès 1855 (à cause de la guerre de Crimée) comme sous-lieutenant dans le corps d'état-major, il était lieutenant en 1857 et capitaine en 1870. Au moment de la guerre, il servait comme aide de camp auprès du général Vinoy, devenu peu après commandant du 13e corps d'armée, et c'est à lui, raconte M. Lucien Nicot dans l'intéressant petit livre intitulé : *les Généraux français, esquisses biographiques*, que l'on doit en grande partie la conservation du 13e corps. Le 31 août, en effet, il fut délégué, de Mézières, par son général vers le maréchal de Mac-Mahon enfourné à Sedan, mission dont il s'acquitta avec un sang-froid, une intelligence et une énergie remarquables. Jugeant à bon droit la situation désespérée, il détermina le général Vinoy à battre vivement en retraite sur Laon et Paris : quelques heures de retard, et le 13e corps partageait le sort de l'armée de Châlons.

Nommé chef d'escadrons en novembre 1870, M. de Sesmaisons ne reçut les galons de lieutenant-colonel qu'en 1878 ; mais il fut alors envoyé comme attaché militaire à Berlin et ses rapports parurent assez remarquables pour qu'on le promût colonel dès son retour en 1881. Il passa alors dans la cavalerie et fut placé à la tête du 6e chasseurs, poste qu'il échangea, en 1887 contre celui de sous-chef d'état-major général au ministère de la guerre, où il remplaça le trop fameux général Caffarel. Le général Ferron lui donna, du reste, les deux étoiles quelques jours après, et ce fut lui qui représenta la France à Berlin, aux obsèques de [illegible] Guillaume. Déjà il avait fait [illegible] partie de la mission envoyée à Moscou [illegible] du tsar A[illegible] en mai 1883, lors du couronnement [illegible] Alexandre III. Voilà, n'est-il pas vrai, ce qu'on peut appeler une « brillante carrière ». Et pourtant, cet officier général, si justement apprécié, ne reçoit sa troisième étoile qu'à son entrée dans sa soixantième année et, selon toute apparence, passera au cadre de réserve comme commandant de corps d'armée, au maximum. Cela prouve, une fois de plus, combien l'avancement est mal réglé chez nous !

Les six généraux de brigade sont, par rang d'âge, sinon d'ancienneté : MM. Sauvan et Bourelly, tous deux de l'infanterie, nés en 1835 ; Berruyer (infanterie), Teillard (cavalerie) et Trone (artillerie), nés en 1836 ; enfin M. Muzeau, de l'artillerie, né en 1838, le seul « jeune » de la promotion, — relativement, s'entend !

Le général Sauvan, sorti de Saint-Cyr comme sous-lieutenant en 1856, capitaine dix ans après, a fait la guerre en cette qualité et n'est devenu chef de bataillon qu'en 1875 ; lieutenant-colonel en 1882, colonel en 1887, il commandait en dernier lieu le 79e d'infanterie.

Le général Bourelly, classé dans le corps d'état-major à sa sortie de l'Ecole militaire, en 1855, a d'abord marché plus vite, puisqu'il est devenu lieutenant en 1858 et capitaine en 1861 ; mais, malgré la guerre, il est resté jusqu'en 1876 dans ce dernier grade ; il a été nommé lieutenant-colonel en 1884 et colonel en 1887 ; il quitte le commandement du 39e d'infanterie qu'il exerçait depuis quelques années. Auparavant, il avait rempli divers emplois d'état-major et avait été délégué pendant un certain temps à la direction de la *Revue du Cercle militaire*. Il a également donné plusieurs études intéressantes au *Journal des sciences militaires* ; mais ses travaux les plus connus sont une *Histoire du maréchal Fabert*, couronnée par l'Académie française, et un volume intitulé : *Deux campagnes de Turenne en Flandre (1658-1659)*.

Le général Berruyer a aussi appartenu à l'ex-corps d'état-major, où il a été successivement nommé sous-lieutenant en 1855, lieutenant en 1858, capitaine en 1862, chef d'escadron en 1876. Classé ensuite dans l'infanterie, il est passé lieutenant-colonel en 1884 et colonel en 1888 ; c'est à la tête du 113e que sa promotion l'a trouvé.

Le général Teillard — un Lyonnais — est resté sous-lieutenant de 1857 à 1867, quoique provenant de l'école spéciale militaire. Il passa capitaine le 20 août 1870, chef d'escadrons en 1876, lieutenant-colonel en 1882 et colonel en 1887 ; il commandait en dernier lieu le 1er dragons.

Enfin, les généraux Trone et Muzeau sont sortis l'un et l'autre de l'école polytechnique, dans l'artillerie ; le premier, en 1857 ; le second en 1860 ; tous deux ont fait la guerre comme capitaines, et ont obtenu les grades suivants à un an d'intervalle, bien régulièrement. M. Trone, colonel de 1887, commandait le 13e régiment à Vincennes : M. Muzeau, colonel de 1888, remplissait les fonctions de secrétaire du comité d'artillerie et de directeur de la section technique de l'arme.

Entre ouvriers français et italiens (*suite*)

Les incidents relatifs aux ouvriers italiens continuent à Nancy. La journée de mercredi a été assez agitée, bien qu'il ne se soit rien passé de particulièrement grave. Voici les faits que nous avons à signaler :

Les ouvriers italiens travaillant dans les chantiers de M. Fournier, entrepreneur, route de Mirecourt, avaient demandé leur compte mardi dans la journée, étant décidés à quitter volontairement le travail. M. Fournier leur demanda de rester encore quelque temps, leur promettant de les employer sur d'autres chantiers.

Mercredi matin, les maçons français travaillant route de Mirecourt, au nombre de quarante environ, apprirent que M. Fournier était décidé à occuper des étrangers. Ils refusèrent de reprendre le travail et descendirent en groupe la rue de Strasbourg. Ils arrivèrent, vers six heures moins un quart, rue Saint-Dizier, sur les chantiers de M. Servat, entrepreneur, à l'angle de la rue Drouot.

Des Italiens, au nombre de dix, étaient sur les échafaudages, en train de travailler. Les Français leur demandèrent d'abandonner le travail, ajoutant que sans cela ils seraient jetés à bas des échafaudages.

Les Italiens, devant le nombre, ne résistèrent point. Ils prirent leurs outils et leurs vêtements et quittèrent immédiatement le chantier.

Les ouvriers français se rendirent de là rue Victor-Hugo, dans les chantiers de MM. France et Bichaton, où les Italiens quittèrent également le travail. Plusieurs Français, montés sur les échafaudages, jetèrent sur le sol les outils des Italiens.

Poursuivant leur route le groupe se rendit aux chantiers Fournier, rue de Paris, où les Italiens, au nombre de neuf, abandonnèrent le travail.

De la rue de Paris, les mêmes maçons gagnèrent, à huit heures et demie, la rue de la Commanderie où, dans le chantier de M. Brucker, travaillaient vingt-cinq à trente Italiens, qui après avoir vu les ouvriers français, partirent avec la même docilité.

Mais comme les Français se disposaient à se retirer, une brigade de gendarmerie, sous la conduite du maréchal des logis Regnault, arriva, ainsi qu'une dizaine d'agents de police.

On conseilla aux manifestants de se rendre à la mairie, où leurs délégués pourraient s'entendre avec la municipalité.

— Et surtout, déclara le chef de police, ne faites point de tapage, sans quoi vous irez tous au violon.

Légèrement bousculés par les agents, les ouvriers conservèrent néanmoins un calme relatif. Une partie du groupe se rendit place Stanislas, pendant que l'autre partie gagnait les chantiers des rues en construction du quartier Grandville, où de nombreux Italiens travaillaient.

A leur arrivée, les Italiens comprirent et abandonnèrent les chantiers. Les maçons français attendirent que la place fût nette, puis rejoignirent ceux de leurs camarades qui stationnaient place Stanislas.

Ils tinrent conseil et résolurent de désigner trois délégués pour aller expliquer leur conduite et formuler leurs griefs à la mairie. A dix heures du matin, M. Henry Victor, travaillant chez MM. France et Bichaton, M. Wendling, maçon chez M. Fournier, et M. Violle, tailleur de pierres, au service de M. Lacombe, nommés délégués, sont introduits auprès de M. Guérin, adjoint.

M. Wendling, parlant au nom de ses camarades, exposa la situation en déclarant que les ouvriers français ne veulent plus travailler tant que les Italiens seront en si grand nombre.

Il ajouta que les ouvriers étrangers devraient être frappés d'un impôt.

M. Guérin répondit en exhortant les ouvriers au calme. La ville, a-t-il dit, a fait ce qu'elle pouvait en décidant, par une délibération du conseil municipal, que, pour ses travaux, le nombre des ouvriers étrangers ne pourrait être supérieur à dix pour cent. Mais elle n'est point maîtresse des chantiers particuliers, et quant à la mesure générale demandée par les délégués, elle ne saurait être de la compétence d'une administration municipale ; c'est aux Chambres qu'il faudrait s'adresser.

M. Guérin a communiqué aux délégués la délibération du conseil municipal et les a, encore une fois, engagés à ne point troubler l'ordre.

L'entrevue a d'ailleurs été très courtoise des deux côtés.

Les délégués retournèrent ensuite près de leurs camarades qui stationnaient en groupe sur la place.

Ils rendent compte de leur entrevue, un rassemblement s'était formé et plusieurs personnes en voyant le groupe d'ouvriers devant l'Hôtel-de-Ville, les interrogeaient. Les agents de police gardaient le péristyle de la mairie. Pendant toute la matinée, la place a offert un coup d'œil très animé.

***

Nous apprenons que plusieurs ouvriers se sont rendus dans les chantiers de M. Schmisser, rue de Mon-Désert. Mais n'étant pas en nombre ils ont renoncé à toute manifestation.

D'après les maçons, le nombre des Italiens occupés dans Nancy s'élèverait à environ huit à neuf cents. Plusieurs entrepreneurs n'embauchent point d'ouvriers étrangers.

***

A une heure de l'après-midi, quarante-deux ouvriers sur cinquante-trois ont repris leur travail dans les chantiers de M. Fournier, route de Mirecourt. Sept ouvriers ont été réglés ; les quatre autres n'ont pas encore reparu.

Dans les chantiers de la rue de Mon-Désert, le travail n'a pas cessé de la journée. Une escouade d'agents de police surveille les abords.

Dans les chantiers du quartier Grandville, le travail a également repris.

La plupart des Italiens sont décidés à quitter Nancy, plusieurs ont déjà réglé leur pension.

A Maxéville

Mercredi, à trois heures de l'après-midi, les mineurs de la mine Sépulchre sont allés trouver les contre-maîtres pour demander le renvoi des ouvriers étrangers.

Après avoir parlementé quelques minutes, les ouvriers sont rentrés à la mine.

Dans Nancy, le bruit avait couru que les mineurs s'étaient mis en grève et descendaient vers la ville.

Une brigade de gendarmerie fut envoyée immédiatement à Maxéville ainsi que plusieurs agents. Ils n'eurent point à sévir, les ouvriers étant restés à la mine.

A Bonsecours

A six heures du soir, lorsque les ouvriers ont quitté les chantiers de la route de Mirecourt, le sieur Dasule a cherché querelle à un ouvrier sortant de travailler. Il l'a frappé de plusieurs coups de poing, en le menaçant de mort.

Les agents de police, postés aux environs, sont accourus aussitôt et ont arrêté Dasule qui a été conduit au bureau de police du canton Sud, où il a été interrogé par M. Ungescheicht, commissaire de police.

***

Une certaine quantité d'Italiens ont quitté Nancy, mercredi soir, par les trains de la soirée, se dirigeant sur Metz et Strasbourg où de grands travaux sont commencés pour la construction de nouvelles casernes.

***

Jeudi matin, à cinq heures, une douzaine d'agents de police se tenaient aux abords des chantiers de Mon-Désert afin de faire respecter la liberté du travail. Huit agents de police et quatre gendarmes étaient postés aux environs de Bonsecours. Les autres chantiers de la ville étaient également gardés.

***

On a parlé d'une certaine agitation qui existerait à Xeuilley, au sujet de *cent-cinquante* ouvriers italiens qui y seraient employés. En réalité, il n'y avait naguère qu'une *trentaine* de manœuvres italiens aux fours à chaux de Xeuilley, et ils ont été remplacés successivement par des Français, sauf cinq, dont le départ est proche.

***

A propos des incidents qui se sont produits mardi à Maxéville, nous recevons la lettre suivante :

Maxéville, le 30 août.

Monsieur le rédacteur,

Un de vos confrères imprime que « quelques-uns « des Italiens qui travaillent à la mine sont ici de« puis douze à quinze ans ; il est donc bien difficile « de chercher à les expulser aujourd'hui, car la plu« part sont naturalisés, mariés, et ont des fils qui « servent la France. »

Le fait est faux. *Aucun* des Italiens employés ici n'est naturalisé, *aucun* n'a des fils ayant servi la France. Mieux que cela, un de ces Italiens a fait tirer à la conscription pour son fils, en Italie, il y a quinze jours, et comme ce jeune homme préférait se faire naturaliser et servir en France, vu qu'il songe à s'y établir définitivement, son père lui a dit : « Si tu veux aller faire ton temps en Italie, je te donnerai 2.000 fr. à ton retour.»

Voilà la vérité, monsieur le rédacteur. Dans ces conditions, on comprendra que nous ne puissions, nous autres ouvriers français, aimer des camarades qui détournent leurs enfants de devenir Français.

Veuillez agréer, etc.

Edmond Lermusieaux,
mineur à Maxéville.

Syndicat des tailleurs de pierres et maçons

On nous communique la note suivante :

« La chambre syndicale des tailleurs de pierres et maçons de Meurthe-et-Moselle invite les tailleurs de pierres et maçons à une réunion qui aura lieu le vendredi 1er septembre, à huit heures et demie du soir, rue Clodion.

« Ordre du jour : Question des ouvriers italiens ; mesures à prendre.

« *Le secrétaire*, Mougin. »

L'assistance médicale gratuite

Le ministre de l'intérieur a adressé, il y a quelques jours, aux préfets une circulaire relative à l'application de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite.

Cette loi a pour objet d'étendre à tous les départements et à toutes les communes le bénéfice du service de la médecine gratuite, qui ne fonctionne à l'heure actuelle que dans quarante-neuf départements, sans même comprendre toutes les communes de ces départements ; elle doit avoir aussi pour résultat de régulariser le fonctionnement de cet important service; enfin, elle lui assure le concours de l'Etat :

« La session d'août des conseils généraux écrivait le ministre aux préfets, ne permet pas de réaliser l'application immédiate de cette loi. Au surplus, aucun crédit spécial n'est prévu aux budgets de mon ministère pour les exercices 1893 et 1894. Je vous adresserai en temps utile les instructions nécessaires pour l'interprétation et l'exécution de la loi du 15 juillet. Mais, dès à présent, il vous appartient de réunir les éléments d'informations qui vous permettront, quand le temps en sera venu, de saisir utilement l'assemblée départementale du projet de règlement prévu par l'article 4 de la loi.

« Il ne vous échappera pas que l'article 10 institue dans toute commune un bureau d'assistance et confère à ce bureau tous les droits et attributions qui appartiennent au bureau de bienfaisance. L'intervention du gouvernement cesse donc d'être nécessaire pour l'institution de bureaux de bienfaisance, et vous n'aurez plus à me saisir de demande de création d'établissement de cette nature. Là où il n'existe encore ni hospice ni bureau de bienfaisance, il faudra constituer les commissions administratives des bureaux d'assistance. Elles seront composées, comme celles des autres établissements charitables, conformément à la loi du 21 mai 1873 modifiée par celle du 5 août 1879. Vous recevrez prochainement mes instructions pour la forme dans laquelle vous aurez à m'adresser vos propositions en vue de la constitution de ces commissions.»

La Saint-Fiacre

Les membres de la confrérie de Saint-Fiacre, patron des jardiniers, ont célébré mercredi leur fête annuelle avec le même ensemble que de coutume.

Pour la circonstance, la chapelle de Saint-Fiacre, à la cathédrale, avait été décorée avec beaucoup de goût par les soins de M. Herbier, président, et de M. Grandjean, trésorier.

Des plantes vertes, palmiers, caladiums, dracœna, etc., avaient été disposées dans les angles et sur les confessionnaux, transformant la chapelle en une véritable serre. Sur le mur du fond, tapissé de mousse, on lisait l'inscription suivante, formée avec des corolles de reines-marguerites blanches et rouges :

Le travail féconde la terre. — Gloire à Dieu.

La messe traditionnelle a été célébrée à dix heures et les vêpres ont eu lieu à trois heures. Pendant toute la journée la corporation, la plus ancienne et une des plus nombreuses de Nancy, est restée en fête.

Ecole municipale Drouot

La rentrée des ateliers et des classes de l'école professionnelle Drouot aura lieu le lundi 11 septembre 1893, à huit heures du matin, pour les anciennes élèves, et le lundi suivant, à la même heure, pour les nouvelles.

Les demandes d'inscription sont reçues au bureau des écoles (rue des Dominicains, 3). Les jeunes filles dont la commission de surveillance aura prononcé l'admission définitive en seront immédiatement informées.

Les levures de vin

Le jury de l'exposition industrielle de Besançon vient de décerner un *diplôme d'honneur* (la plus haute récompense) à M. Georges Jacquemin, chimiste à Nancy, pour ses travaux sur les levures sélectionnées de vin, cultivées à son Institut La Claire.

« Revue médicale de l'Est »

Sommaire du numéro du 15 août. — Nécrologie : Obsèques du docteur Régnier. — Travaux originaux. Vautrin : De la prothèse immédiate dans les résections du maxillaire inférieur. — G. Etienne : Revue générale des principaux facteurs invoqués dans l'étiologie des tumeurs (suite). — Société de médecine de Nancy : Séance du 24 mai 1893. — Variétés. — Index bibliographique.

Accident mortel

Mardi soir, vers cinq heures, le sieur Muller, âgé de 34 ans, chauffeur à l'usine Lang était occupé à placer du charbon dans sa machine, qui, par suite de réparations, se trouve à découvert, lorsqu'il reçut sur la tête une poutre de quatre mètres que des ouvriers charpentiers étaient en train de placer à dix mètres de hauteur.

Il tomba baigné dans son sang, le crâne fracturé. On le transporta à son domicile, ruelle de la Madeleine, où il reçut les soins de M. le docteur Prautois, puis de là à l'hôpital, où son état est considéré comme désespéré.

M. Castillard

Parmi les nouveaux députés élus le 20 août, se trouve M. Castillard, substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine — qui bat à Arcis-sur-Aube le député sortant, un rallié, le comte Armand.

M. Castillard est très connu à Nancy, où il a fait son droit. Avec son ami Samson, et quelques autres étudiants aussi joyeux que solides, il formait une phalange qui avait transporté à Nancy les mœurs « universitaires » en honneur à Strasbourg avant la guerre.

Cela n'a pas empêché M. Castillard de passer brillamment son doctorat en droit. Originaire de la Champagne, il s'est marié à Arcis-sur-Aube, dont le voilà devenu le député.

A titre de curiosité, voici le texte de sa circulaire électorale, fort intelligemment rédigée :

Aux électeurs de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

Mes chers concitoyens,

A une époque où des candidats notoirement monarchistes se disent ralliés à la République pour capter la confiance des électeurs et où les réactionnaires coalisés tentent d'arriver par la ruse au but qu'ils ne peuvent atteindre par la force, la clairvoyance et l'union de tous ceux qui veulent le maintien de nos institutions démocratiques sont plus nécessaires que jamais.

Vous serez clairvoyants et unis en souvenir des élections de 1889 ! Vous tiendrez à effacer une défection due seulement à une surprise et il ne sera pas dit que l'arrondissement d'Arcis a déserté pour toujours la cause républicaine à laquelle il était jusqu'alors resté fidèle !

Résolus à vous ressaisir, vous voulez aujourd'hui que votre représentant soit tout à la fois un défenseur zélé de l'agriculture et un serviteur loyal de la République et c'est pour cela que le congrès réuni, le 2 juillet, à Arcis-sur-Aube, m'a confié la défense du drapeau républicain.

Je suis fier de sa confiance et je m'attacherai à la justifier ; mais n'attendez pas de moi un exposé pompeux de séduisantes promesses. Un tel procédé électoral est indigne des hommes qui ont à cœur de remplir tous leurs engagements.

Mon programme se résume ainsi :

Protection de l'agriculture, notre mère nourricière, par les moyens les plus efficaces. — Organisation du *crédit agricole* afin de permettre aux *cultivateurs* de se procurer à peu de frais les capitaux qui leur sont nécessaires. — Organisation des *assurances agricoles*.

Perfectionnement des lois sur le *travail*.

Organisation du *crédit populaire* qui permettra aux ouvriers syndiqués d'exploiter leur industrie pour leur propre compte et d'en tirer les bénéfices qui ne sont recueillis aujourd'hui que par les capitalistes.

Création d'une caisse de retraite pour les ouvriers que l'âge ou les infirmités obligent à quitter l'atelier ou le chantier.

Réforme des impôts et notamment de l'impôt foncier afin de proportionner de plus en plus les charges des contribuables à leurs facultés.

Diminution des frais de justice.

Suprématie de l'Etat laïque. — Maintien intégral des lois scolaires et militaires, lesquelles ne portent pas atteinte au libre exercice de la religion. — Répudiation de toute alliance avec les groupes hostiles à ces lois fondamentales.

Etablissement d'un contrôle plus rigoureux sur les pouvoirs publics.

Mes chers concitoyens,

Si j'ai l'honneur de vous représenter, j'emploierai les *vacances parlementaires, que je passerai à Arcis*, où j'ai mon habitation et mes intérêts agricoles, à aller visiter toutes les communes de l'arrondissement. J'estime, en effet, que c'est le devoir strict de l'élu de voir le plus souvent possible ses électeurs dont il peut d'autant mieux connaître les besoins qu'il les a discutés avec eux. Ce contact constant présente un autre avantage d'une portée non moins haute : c'est d'établir et de consolider les liens de cordiale sympathie qui s'imposent entre mandants et mandataire sous le régime d'égalité où nous vivons.

En même temps que je donnerai mes soins à vos intérêts particuliers, je veillerai sur vos intérêts politiques. Je consacrerai mes efforts à protéger notre jeune démocratie contre les entreprises de la réaction qui a changé de tactique mais qui n'a pas désarmé, et à maintenir notre noble pays dans la voie de la civilisation, du progrès et de la liberté!

Vive la République !

Henry Castillard.

Dombasle

Sous prétexte qu'elle ne voulait plus lui causer, le jeune Joseph Lebon n'a rien trouvé de mieux que de frapper Mlle Mathieu à l'œil, d'un coup de poing américain.

La blessée serait, dit-on, dans l'intention de porter plainte.

Lunéville

Tribunal correctionnel. — Jean-Pierre Léonard, 44 ans, un mois de prison (par défaut) ; Charles Bourgard, 23 ans, Léon Bourgard, 19 ans, Alfred Blaise, 24 ans, journaliers à Lunéville, 20 jours de prison ; Jean Friès, 53 ans, cultivateur à Croismare, 25 fr. d'amende ; Joseph Simon, 22 ans, cultivateur à Tanconville, 50 fr. d'amende ; Charles Munier, 20 ans, journalier à Tanconville, 25 fr. d'amende ; Victor Puit, 19 ans, manœuvre à Damelevière, 16 fr. d'amende ; Albert Hachon, 45 ans, journalier à Nonhigny, 16 fr. d'amende ; Arsène Mouilbeau, 46 ans, domestique, sans domicile, 8 jours de prison, pour coups et blessures volontaires.

Joseph Marlin, 59 ans, sans profession à Lunéville, un mois, 500 fr. d'amende ; Joseph Lecossois, 42 ans, ex-douanier, sans domicile, un mois, 500 fr. d'amende ; Emile Poncery, 25 ans, brossier à Lunéville, huit jours, 500 fr. d'amende, pour contrebande.

Joseph Iltis, 54 ans, journalier, sans domicile, six mois de prison, pour vagabondage et bris d'objet servant à l'utilité publique.

Wendelin Reno, 28 ans, fruitier, sans domicile, quinze jours de prison, pour rebellion à garde, 5 fr. d'amende, pour ivresse.

Xavier Kastner, 42 ans, sellier, sans domicile, deux mois de prison, pour outrages à gendarmes, 5 fr. d'amende, pour ivresse.

Charles Houard, 14 ans, journalier en fuite, quinze jours de prison (défaut), pour vol de hanussures.

Joseph Kaufmann, 37 ans, journalier à Lunéville, six jours de prison, pour ivresse en récidive.

Charles Claude, 28 ans, Joseph Beaugé, 20 ans, journaliers à Bréménil, 50 fr. d'amende chacun, pour délit de pêche.

Joseph Arçin, 54 ans, journalier, sans domicile, six mois de prison, pour vol de numéraire, 5 fr. d'amende pour ivresse.

Avrainville

Dimanche, vers sept heures du soir, Achille Drache, vingt-neuf ans, domestique à Avrainville, rencontra, au lieu dit « au Fond-d'Hazil », le sieur Nicolas François, soixante-quatre ans, journalier à Avrainville, avec lequel il avait eu une légère altercation dans la journée.

Une dispute s'éleva, puis une discussion s'ensuivit. Drache fut renversé, mais promptement relevé, il parvint à son tour à rouler son adversaire sur le sol et au moment où ce dernier cherchait à se relever, il lui lança sur le derrière de la tête deux violents coups de pied qui l'étourdirent, puis Drache devenu furieux se rua sur François et le frappa à coups de talon de ses chaussures avec une telle rage, qu'il eut bientôt le visage broyé, il ne cessa de frapper que lorsque sa victime ne donna plus signe de vie.

Drache a été arrêté. Le procureur de la République de Toul a ouvert une enquête.

Maizières-les-Toul

Ainsi que nous l'avons constaté à diverses reprises, nos vignobles sont magnifiques cette année. On nous écrit aujourd'hui de Maizières-les-Toul :

« Depuis 1865, certainement on n'avait rien vu d'aussi beau, c'est pourquoi nos vignerons sont en liesse, et ils espèrent bien que si quelques années semblables se succédaient, les amateurs de vins fins reprendraient l'habitude de venir charger dans nos pays de préférence au gros vin du Midi.

« Aujourd'hui, nos raisins sont noirs comme jais, et ce qui ne gâte rien, la quantité ne laisse rien à désirer. Nos côtes étant situées en plein Midi, à l'abri des vents du Nord et de l'Est, et en terre légère, nous récolterons un vrai nectar ; tous les vignerons préparent leurs futailles, ils espèrent commencer les vendanges vers le 8 septembre. »

Briey

Caisse d'épargne. — Opérations du 13 au 20 août 1893 :

Reçu : à Briey, par 50 versements, 11,553 fr. ; chez les percepteurs, par 22 versements, 10,894 fr. ; à Longwy, par 43 versements, 13,833 fr. ; à Longuyon, par 4 versements : 1,710 fr. — Total : par 119 versements, 37,990 fr.

Remboursements : à Briey, par 24 remboursements, 7,009 fr. 40 ; chez les percepteurs, par » remboursement, »,»»» fr. »» ; à Longwy, par 14 remboursements, 9,706 fr. 32 ; à Longuyon, par 7 remboursements, 7,563 fr. 50. — Total : par 45 remboursements, 24,279 fr. 30.

Hauteurs barométriques du 30 août fournies par la station agronomique de Nancy.

A 9 h. du matin, 746,80 (baisse) ; à 4 h. du soir 744,40 (baisse).

ÉTAT CIVIL QUOTIDIEN DE NANCY

Du mecrredi 30 août

NAISSANCES

Marie-Félicité Pottier, rue Drouin, 2. — Lucie Drouot, rue du Grand-Boulevard-de-la-Pépinière, 1. — Georges-Henri Seel, rue de Malzéville, 6. — Raymond-Paul Schœfflé, rue du Ruisseau, 75.

DÉCÈS

Anne Jeannot, 67 ans, sans profession, veuve Nicolle, à Velaine (Meuse), hôpital civil. — Marie-Françoise Grillet, 64 ans, sans profession, épouse Mentré, rue des Glacis, 15. — Jean-Nicolas Cuny, 58 ans, journalière, rue de la Source, 59.

Décès au-dessous d'un an : 1.

Mort-né : 1.

TRANSCRIPTIONS

Paul Marchal, 9 ans, demeurant à Nancy, rue de Strasbourg, 228, décédé le 4 juillet 1893 à Tomblaine. — Aloïse Andrés, 63 ans, cordonnier, rue de Strasbourg, 214, décédé le 19 août 1893 à Tomblaine.

MUSIQUE MILITAIRE

Kiosque de la Pépinière

26e régiment d'infanterie

Programme du jeudi 31 août, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir

1. *Marche des Lycéens*............... Mougeot.
2. *Les Noces de Figaro*, ouverture... Mozart.
3. *Le Mal du Pays*, scènes allemandes. Stauser.
4. *Espana*, valse..................... Chabrier.
5. *Le Pardon de Ploërmel*, fantaisie.. Meyerbeer.
6. *Nelly*, polka pour petite flûte..... Prévet.

Le sous-chef de musique, E. Michel.

***

Rappelons a nos lecteurs que les **avis et résultats** *des adjudications pour la région de l'Est sont insérés sous la rubrique* Revue commerciale.

Vosges

Neuvillers-sur-Fave

Samedi, vers trois heures du matin, un incendie, dont la cause paraît accidentelle, a éclaté dans la maison de M. Sébastien George, âgé de cinquante-six ans, garde champêtre de la commune de Neuvillers-sur-Fave. Malgré la promptitude des secours, l'immeuble et une partie du mobilier ont été détruits.

M. George évalue ses pertes à 5,500 fr. Il y a assurance pour 6,000 fr.

La verrerie de Portieux

On écrit à la date du 28 :

« Les ouvriers de la verrerie de Portieux ont profité de la réélection de M. Mougin, leur directeur, comme député de Mirecourt, pour lui donner un nouveau témoignage de leur affectueux dévouement. Déjà, il y a quelques jours, les « tailleurs » lui avaient offert un banquet. Hier, les verriers proprement dits sont venus musique en tête, lui offrir un magnifique bronze, la Jeanne d'Arc à cheval, de Frémiet. L'un d'entre eux s'est fait l'interprète de leurs sentiments, dans une courte allocution dont chaque mot venait du cœur. »

REVUE COMMERCIALE

Vente à la criée de Nancy

Prix de la viande du 30 août

229 k. 500 bœuf, prix moyen : 0 fr. 94 le kilog.
118 k. 500 veau — 1 fr. 21 —
44 k. 500 mouton — 1 fr. 22 —

Marché du Havre du 29 août

Cotons à terme. — Vente : 2.300 balles.

Août	50 75	Février	53 12
Septembre	51 12	Mars	53 50
Octobre	51 50	Avril	53 87
Novembre	52 ..	Mai	54 25
Décembre	52 37	Juin	54 62
Janvier	52 75	Juillet	55 ..

Cafés à terme. — Vente : 1.000 sacs.

Août	95 25	Février	92 75
Septembre	95 25	Mars	92 75
Octobre	93 75	Avril	92 75
Novembre	93 75	Mai	92 75
Décembre	93 75	Juin	91 75
Janvier	92 75	Juillet	90 50

(Le tout aux 50 kilog. entrepôt).

Marché de Raon-l'Etape

Blé, le quintal, 21 ... — Seigle, 16 ... — Avoine, 18 ... — Farine de blé, 31 .. à ..... — Pommes de terre, 2 85. — Pain, le kil. : 0 37 ; bis blanc, 0 32 ; bis, 0 27. — Vin, le décalitre, .. fr. — Viande, *le kil. : bœuf*, 1 25 à .... ; vache, 1 20 à ....; veau, 1 30 à .... ; mouton, 1 70 à .... et porc frais 1 30 à .... ; sec, ... à ...— Foin, le quintal, 16 .. ; paille, 12 .. — Bois, le stère : hêtre, .. fr. ..; chêne, . fr. .. ; blanc, .. fr. ...

—

Adjudications de travaux. — Le jeudi 7 septembre à deux heures de l'après-midi, à la mairie d'Epinal, il sera procédé à l'adjudication des travaux pour le groupement des bureaux des divers services militaires de la place d'Epinal, évalués à 130,000 fr. Ces travaux seront adjugés en un seul lot.

Les soumissions pourront être envoyées par lettres recommandées au chef du génie à Epinal, d'ici au 6 septembre, dernier délai.

Le 16 septembre, à 10 heures du matin, il sera procédé, à la préfecture des Vosges, à l'adjudication de l'établissement de conduites d'eau et de fontaines à Jeuxey : devis, 20,475 fr. ; cautionnement, 650 fr. Les entrepreneurs de première classe seuls seront admis à soumissionner. Auteur du projet, M. Aubry, agent-voyer d'arrondissement à Epinal.

ALSACE-LORRAINE

Guillaume II à Metz

La liste des personnages princiers qui seront les hôtes de l'empereur comprend définitivement :

Le prince royal d'Italie, qui descend à la présidence ;

Le roi de Saxe, qui descend à l'hôtel du gouverneur militaire ;

Le prince Louis de Bavière, qui descend chez Mme la générale de Giehrl ;

Le prince-régent Albrecht de Brunswich, qui descend chez M. Knauf, directeur supérieur des postes ;

Le grand-duc de Bade qui, comme d'habitude, descend à l'hôtel de l'Europe ;

Les princes Léopold et Rupprecht de Bavière ; le premier descend chez le major-général Schuhmacher, le second chez le colonel Durlacher.

Sont annoncés en outre : le prince Georges de Saxe, le grand-duc héritier de Saxe-Weimar et le prince de Hohenzollern.

Le statthalter prince de Hohenlohe descend chez M. le directeur de la police ; le général de Caprivi chez M. Gundlach, le maréchal de Blumenthal chez le général de Hæseler, le ministre de la guerre chez M. le directeur du lycée.

***

En vertu d'une décision du conseil municipal, il sera fait, à l'occasion du séjour de l'empereur à Metz, une distribution d'aliments parmi les habitants nécessiteux de la ville pour une somme de 3,000 mark.

***

A titre de document, nous reproduisons l'appel que le maire de Metz adresse à la population :

« Sa Majesté l'empereur arrivera à Metz le dimanche 3 septembre, à midi, et demeurera, ainsi que les souverains et hauts personnages qui l'accompagneront, à différentes reprises dans notre cité, à partir dudit jour jusqu'à la fin de la semaine.

« Durant celle-ci, les bâtiments publics seront pavoisés et décorés, et les quartiers de la ville, qui sont situés entre le grand casino militaire et la gare centrale, seront illuminés dans la soirée des 4 et 5 septembre.

« En portant ceci à la connaissance publique, j'ai l'honneur d'inviter les habitants de Metz, de vouloir bien aussi, de leur côté, contribuer à l'ornement de la ville par le pavoisement, la décoration et l'illumination des maisons, pour que la ville entière, dans toutes ses parties, présente un aspect solennel et digne de cette visite impériale qui nous fait tant d'honneur.

« Metz, le 30 août 1893.

« Le maire, HALM,
conseiller intime de gouvernement. »

***

On lit dans la *Gazette de Cologne* :

« Certains journaux prétendent que le court séjour que l'empereur fera cette fois à Strasbourg est une sorte de punition pour les électeurs strasbourgeois, qui, aux dernières élections pour le Reichstag, ont donné leurs voix à M. Bebel. Cette supposition est absolument erronée. Lorqu'on a arrêté le programme des manœuvres et du voyage de l'empereur, il n'a pas du tout été question de l'élection de M. Bebel, et, si l'empereur ne séjourne, cette fois, que fort peu de temps à Strasbourg, c'est parce qu'un séjour plus long ne pouvait pas s'accorder avec les projets de voyage formés depuis longtemps. »

Metz

Le nommé Paul Emmerich, forgeron, vient d'être arrêté pour avoir tenu des propos offensants à l'égard de Guillaume II. Emmerich sera poursuivi pour crime de lèse-majesté.

Château-Salins

Certains gros bonnets de Château-Salins, dont la devise est « charité bien ordonnée commence par soi-même et s'y arrête » ont fait une assez forte opposition, d'ailleurs inutile, contre l'établissement de la saline projetée, dont la construction va commencer incessamment. Une soudière sera jointe à la saline, une enquête au sujet de ce projet est ouverte à la mairie, le délai expire sur la fin de cette semaine. Le motif de cette opposition, qui est assez sévèrement jugée en ville, serait la crainte puérile de ne plus trouver d'ouvriers pour les travaux de la vigne. (*Lorrain.*)

Le toutou tricolore

La *Gazette de la Nied* rapporte l'incident suivant :

« Un officier de la garnison de Thionville avait mis son chien en pension dans une auberge de la ville pour la durée des manœuvres. Dernièrement, le chien tomba entre les mains d'un farceur qui décora de bandes rouges et bleues la toison blanche du toutou. Il laissa la queue en bleu. Ce chien aux couleurs françaises parcourt depuis quelques jours les rues de la ville et fait la joie des badauds. Malgré des lavages réitérés, l'aubergiste n'est pas encore parvenu à faire disparaître les couleurs séditieuses. La police n'a pas été plus heureuse dans les recherches qu'elle a faites pour découvrir l'auteur de cette farce ».

LUXEMBOURG

L'explosion du moulin d'Hespérange (*suite*)

Notre correspondant particulier nous envoie les détails complémentaires suivants sur l'explosion du grand moulin d'Hespérange :

« La catastrophe a eu lieu à une heure un quart de l'après-midi. Les ouvriers venaient de rentrer à l'usine et dans le bâtiment attenant ; la famille de M. Tesch était en train de dîner. Soudain, une formidable détonation retentit. Le buffet fut renversé, le lustre tomba au beau milieu de la table et une partie du plafond s'écroula, obstruant la sortie.

Les convives, affolés, se précipitent vers les fenêtres ; M. Tesch saisit quelques papiers. Mme Tesch prend son enfant, et tout le monde de sauter par les fenêtres qui étaient à une hauteur de près de deux mètres. Quelques moments après, tous les plafonds s'écroulèrent complètement.

Dans l'usine, le choc fut plus violent encore, et les ouvriers qui n'ont pas été blessés ou qui n'ont reçu que de légères contusions ne se rappellent plus comment ils ont été lancés au dehors. Un d'entre eux qui se trouvait à côté d'une fenêtre, fut enlevé en l'air et tomba sous un wagon du chemin de fer, qui attendait sa charge ; au même moment le mur fut projeté en avant et avec une telle violence que toutes les pierres dépassèrent l'homme et le wagon ; l'ouvrier n'a pas même été touché. Des parties du toit furent lancées à trente et quarante mètres, où elles s'abattirent sur une autre maison. La toiture de cette dernière fut enfoncée sous le poids.

On ne sait pas encore comment l'explosion a été provoquée, l'ouvrier dont on n'a pu retrouver le corps en emporte peut-être le secret ; un autre garçon meunier vient de succomber à ses blessures. On a constaté cependant que ce malheur ne provient pas d'une explosion de chaudière, car c'est la seule chose qui soit restée intacte.

Il a dû être causé par les poussières farineuses en suspension dans l'air.

Les militaires qui avaient transporté leur matériel à Hespérange par train express, n'ont pu rien faire que de monter en faction autour du théâtre du sinistre ; on n'a pu rien sauver, ni vêtement, ni meuble, ni bétail.

En ce moment il ne reste de ce bel établissement que des ruines fumantes.

***

Malgré la foule qui s'était rendue, dimanche, à Hespérange, il y avait beaucoup de monde à la foire ; les chevaux de bois et les « A l'abondance des douceurs de Nancy » ont certainement trouvé leur compte.

Au cirque avait lieu un concert, donné par le célèbre ténor Luigi Ravelli. Cet artiste est un peu notre compatriote. Il est de nationalité française, mais il est marié à une Luxembourgeoise et habite notre pays pendant une grande partie de l'année.

M. Ravelli est fort connu en Amérique et en Angleterre, où il a fait beaucoup de tournées en compagnie de la Patti, de Mme Melba et de Mlle van Zandt.

Cet excellent artiste surmonte toutes les difficultés de l'art vocal avec une prodigieuse facilité et celui qui ne l'a pas entendu ne peut se faire une idée du charme de sa voix. C'est la troisième fois qu'il chante à Luxembourg et toujours toutes les places étaient prises.

Le grand-duc héréditaire assistait au concert. Quant au grand-duc, qui a dû partir samedi, il avait invité le chanteur dans son château et il l'avait retenu à dîner après l'avoir comblé d'éloges.

A citer encore, parmi les artistes les plus applaudis, la cantatrice Mlle Lepage et un gamin de douze ans qui joue du violon à ravir. C'est le fils d'un professeur de piano et de chant luxembourgeois, M. J.-A. Muller. »

NOUVELLES DIVERSES

Le nombre des déclarations de candidatures effectuées en vue du second tour de scrutin s'élevait mardi, à midi, à 47.

—

M. Lockroy est complètement rétabli.

Il a fait, hier, de nombreuses courses en voiture, accompagné de son secrétaire.

—

Pendant la campagne 1892-93, du 1er août 1892 au 31 juillet 1893, il a été importé 6,422,520 quintaux métriques de grains et 136,633 quintaux métriques de farines. Les quantités de froment exportées ont été seulement : 188,449 quintaux de farines et 24,111 quintaux de grains.

L'hectolitre de blé pesant, en moyenne, 78 kilogrammes, il résulte des chiffres précédents qu'il a été importé pendant la dernière campagne, en chiffres ronds, 8,100,000 hectolitres de blé, sur lesquels la douane a prélevé des droits s'élevant à 40 millions et demi.

—

L'agitation contre les étrangers gagne Paris. C'est ainsi qu'une grande effervescence n'a cessé de régner mardi matin aux abords des arènes de la rue Pergolèse à Paris, que l'on commence à démolir. Des groupes d'ouvriers stationnaient devant des affiches que les gardiens de la paix, aussitôt prévenus, s'empressaient de lacérer.

Voici le texte d'une de ces affiches faites aux crayons bleu et rouge sur papier blanc :

« AVIS AUX OUVRIERS FRANÇAIS

« Citoyens,

« Nous sommes envahis par l'étranger,

« Le peu de travail qu'il y a est fait par l'étranger : Allemands, Italiens, Belges, etc. Pendant que nous, astreints à toutes les charges d'impôts du fisc et d'impôt du sang, croupissons dans la misère, eux sont exempts de tout et ratissent notre argent pour aller enrichir leur patrie.

« Ici, à la Plaza de Toros, qui est en démolition, ce ne sont que des Allemands qui travaillent et les Français restent à la porte.

« Nous voudrions bien savoir si M. Lapeyre fils, l'entrepreneur chargé de la démolition, mange du pain français ou du pain allemand.

« Allons, camarades, suivons l'exemple de nos frères d'Aigues-Mortes et de Nancy et chassons l'étranger ; montrons que c'est du sang français qui coule dans nos veines.

« Vive la France ! A bas les étrangers ! »

Les ouvriers français disent que les deux tiers des ouvriers qui sont employés à la démolition des arènes sont Belges et Allemands, et que te contremaître de M. Lapeyre refuse d'embaucher des Français.

M. Lapeyre, interrogé, a répondu :

« Pareil reproche m'avait déjà été adressé lors des démolitions de la rue Sainte-Marguerite, et, à ce moment, comme je pourrais le faire aujourd'hui j'ai montré mes feuilles d'embauchage et prouvé ainsi qu'un dixième seulement des ouvriers était de nationalité étrangère. Remarquez l'erreur des réclamants : ils m'accusent de n'employer que des Allemands ; or notre équipe spéciale n'est composée que d'Italiens et de Français ».

En prévision des troubles, MM. Dnpouy, commissaire de police, et Montlahuc, officier de paix, ont organisé un service d'ordre.

—

Le *Soleil du Midi* à Marseille, publie un article sensationnel sur l'organisation des Italiens à Marseille et en Provence. Il indique que, sous la forme de Société de bienfaisance et de secours, tous les Italiens sont absolument enrégimentés.

Les quatre-vingt mille Italiens résidant actuellement à Marseille reçoivent le mot d'ordre, d'une façon régulière, d'agents italiens, non seulement agents consulaires et locaux, mais encore d'envoyés officiels.

A ce propos l'auteur de l'article indique que le consul général italien actuel de Marseille dirige lui-même de façon très active cette organisation anti-française, alors que ses prédécesseurs s'étaient toujours tenus dans une réserve plus diplomatique.

L'article mentionne le véritable embrigadement des Italiens dans les chantiers et les mines du Var qui sont successivement visités par des émissaires venus directement d'Italie, la plupart du temps des officiers en activité, qui donnent des ordres, reçoivent des indications, vérifient les points désignés à leur attention.

C'est-là, dit-il, un véritable péril national sur lequel une surveillance rigoureuse s'impose.

—

Un cas de choléra nostras a été constaté à Givenchy les-Labassée près de Lens. M. Jules Virenne, cultivateur, a succombé à une attaque de l'épidémie. On a procédé immédiatement à l'inhumation.

Le domestique de M. Virenne a été aussi atteint. Son état est grave. Des précautions ont été prises pour éviter toute propagation de l'épidémie.

—

La Légion d'honneur et la statistique :

Le nombre des hauts dignitaires de la Légion d'honneur est bien moins considérable parmi les Français que parmi les étrangers.

C'est ainsi que les Français ne possèdent en tout et pour tout que quarante-trois grand-croix, qui se divisent comme suit : trente-huit aux militaires et cinq aux civils. Les civils sont MM. Pasteur, Tirman, Ferdinand de Lesseps, Benedetti et Fournier, ces deux derniers anciens ambassadeurs.

Quant aux grands-officiers ils ne sont que cent douze, dont trente-six civils.

Les étrangers, eux, possèdent cent douze grand-croix et deux cent cinquante et une plaques de grand-officier.

Vingt-quatre de ces décorations sont possédées par des Allemands.

—

Dans un meeting tenu mardi, les mineurs de Durham se sont prononcés contre la grève. Jusqu'ici 40,000 ouvriers ont repris le travail et environ 60,000 continuent la grève.

—

On mande de Schelesnowda, petite ville d'eau du Caucase, qu'une centaine de baigneurs ont été empoisonnés. Les baigneurs qui ont échappé à l'empoisonnement se sont enfuis. Le gouverneur fait procéder à une enquête rigoureuse.

—

On mande de Budapest, le 29 août, que les désordres qui se sont produits aux environs de Klausenbourg ont eu leur répétition à Kololssep, en Galicie ; l'opinion publique accuse les médecins d'empoisonner les malades, et la population a tenté de prendre d'assaut l'hôpital affecté aux cholériques. La troupe, accourue pour rétablir l'ordre, a été repoussée par les paysans.

Les autorités sont obligées d'enlever de force, à leur domicile, les malades suspects.

—

Ou télégraphie de la Haye au *Standard* que 6 nouveaux cas de choléra se sont produits à Leerdam, dont 3 suivis de mort. Plusieurs autres cas ont été constatés dans diverses autres localités, y compris 2 à Rotterdam et 1 dans les environs de cette ville.

—

Notre bon ami le roi de Siam, qui nous prouve ses bons sentiments en faisant bombarder nos vaisseaux, est à la tête de la plus nombreuse famille du monde.

Il ne possède que deux épouses officielles, il est vrai, mais elles sont secondées, dans le service de la maternité, par quatre-vingt-dix-huit épouses officieuses que garde le harem royal.

Ces cent épouses — tout compris — sont arrivées, en se coalisant, à fournir au roi une aimable progéniture. Kboulalou-Korn a contribué à mettre au monde soixante-douze héritiers ou héritières du trône de Siam.

Au reste, notre excellent ami n'a point perdu son temps. A l'âge de quatorze ans, ce précoce souverain assurait déjà sa succession. Kboulalou-Korn avait deux descendants avant que les roses du quinzième printemps se fussent effeuillées sur son front jaunâtre.

Il n'avait point besoin, le doux monarque, de tant de descendance directe pour avoir une famille imposante. Les collatéraux étaient là. Il possède cinquante frères et sœurs et deux cent vingt-six oncles et neveux, ce qui est respectable.

Allons, pour peu que cette famille royale s'étende encore, Kboulalou-Korn n'aura bientôt plus besoin de sujets.

VARIÉTÉS

L'alouette

L'alouette se sert en croustades, en caisse, en daube, en ragoût, en tourte, en salmis, en pâté. Elle se mange surtout rôtie et finement bardée, posée sur des rôties croustillantes et dorées, doucement humectées « de ce qui découle » de l'oiseau. Ce n'est qu'une bouchée de prince ! Je ne trouve qu'un défaut à l'alouette, celui de ne pas tomber, entre deux chansons, toute rôtie du ciel !

Une garniture d'alouettes est charmante à l'œil et suave au palais. Il n'est peut-être pas de chair plus délicate qu'un salmis de tendres et jeunes alouettes. En outre, ce gibier mignon est à la fois d'une digestion facile et très nourrisssant.

L'alouette en tourte, qu'inventa Grimod de la Reynière est un plat joyeux que relèvent le persil, la ciboule et le champignon finement hachés.

Les mauviettes (c'est le nom que les Parisiens donnent aux alouettes grasses d'automne), les mauviettes au chasseur se dorent dans la casserolle en compagnie de tranches de lard et de petites saucisses qu'on saupoudre de farine blanche ; on mouille ensuite ce ragoût savoureux de beaux marrons du Périgord soigneusement grillés.

L'alouette à la minute ! faire sauter dans le beurre quelques mauviettes bien dodues, les humecter de sauterne et de bouillon velouté pour les réjouir ensuite en quelques tours de poêle, de persil, d'échalottes et de champignons hachés ensemble.

Il n'y a plus qu'à servir les mauviettes sur des croûtons artistement dorés. Je me trompe, il reste à savourer pieusement cette improvisalem culinaire qui vaut bien celle de nos plus éloquents conseillers d'arrondissement ! C'est l'affaire de nos fourchettes, et elles s'en chargent !

J'ignore si Pithiviers a produit des grands hommes, s'il y a des statues sur ses promenades, mais tout le monde sait que cette ville fabrique des pâtés dont elle est aussi fière que d'autres cités le sont de leurs poètes, de leurs savants, de leurs héros. (Je ne conseille pas à M. Roville de se présenter à la députation).

Pithiviers, je te salue ! Ah je sais bien que ces douces alouettes qui émergent avec tant de charme gastronomique de leur croûte d'or, ont chanté dans les airs, égrené leurs joyeux refrains sur les sillons, mais ne nous arrêtons pas à ces pensées et tranchons carrément la question en morceaux succulents.

— Le pâté aux alouettes, M. Roville, a été inventé par Louis XV pour la Dubarry, sans doute.

L'alouette aux truffes ! sa merveilleuse recette est attribuée à Talleyrand qui ne s'appelait pas de Périgord pour des prunes. Ce plat n'est plus un plat, c'est un protocole gastrono-

---

Feuilleton de l'*Est républicain*.
N° 49.

MARIE BAS-DE-LAINE

PAR

Fortuné DU BOISGOBEY

(*Suite*)

— Est-ce à dire que vous me sommez de vous le faire connaître ? demanda la Vercin avec impatience. Vous savez tout ce que j'ai fait depuis dix ans. Est-ce que cela ne vous suffit pas ?

— Mais si... nous sommes liés l'un à l'autre par des... comment dirai je ?... par des complicités ?... non, le mot, serait trop fort... j'aime mieux dire par des participations à de communes entreprises, et nous nous sommes si bien trouvés, vous et moi, de cette entente cordiale, que nous avons tout intérêt à la maintenir.

— A quoi bon tant de phrases ? Je sais fort bien que le jeu nous a enrichis tous les deux. Il n'est pas dit pour cela que notre association doive durer toujours.

— Vous m'avez signifié, avant-hier, qu'elle était dissoute, en ce qui concerne notre liaison, et je me suis soumis à votre volonté durement exprimée. Vous n'êtes plus ma maîtresse, mais je puis rester votre ami.

— Vous m'avez déjà dit cela, avant-hier.

— Et vous m'avez répondu en me jetant à la tête comme dédommagement cette jeune fille dont vous vous proposiez d'exploiter la beauté.

... Vous voyez que je ne fais plus de phrases.

— Achevez !... où voulez-vous en venir ?

— A vous montrer que si les choses ont mal tourné, c'est votre faute. Vous aviez très mal jugé la situation. J'ai eu, moi, le tort d'entrer dans vos idées, mais au point où nous en sommes, je crois qu'il vous faut renoncer absolument à des projets dangereux, et oublier cette petite, qui doit vous être indifférente, car elle n'est pas votre fille... j'en suis sûr, quoique vous ne me l'ayez jamais dit... il est vrai que vous ne m'avez jamais dit non plus qui elle est.

— Vous ne me l'avez jamais demandé.

— Si je vous le demande maintenant, c'est que je crois m'apercevoir que vous craignez qu'on ne vienne à découvrir où vous l'avez prise.

— Au couvent des Ursulines de Trieste, vous le savez bien.

— Je sais aussi qu'elle y était depuis seize ans au moins, quand vous l'en avez retirée, mais elle n'y était pas née, je suppose, dit ironiquement Cavalcano.

— C'est son histoire et la mienne que vous voulez connaître ? interrogea la comtesse d'un ton sec.

— Pas pour le plaisir de satisfaire ma curiosité, je vous prie de le croire... c'est uniquement parce que je pense qu'étant mieux renseigné, je pourrai mieux vous servir.

— En quoi et contre qui ?

— Cessez donc, ma chère, de jouer au fin avec moi. Vous ne m'apprendrez rien que je ne sache, en me disant que vous aviez pratiqué à Paris l'union libre, avant d'aller chercher fortune en Allemagne.

Ce n'était pas précisément un mystère quand je vous ai rencontrée à Vienne après votre séjour à Berlin. L'année dernière, vous avez pris un grand parti ; vous êtes triomphalement rentrée à Paris ; vous y avez même acheté cet hôtel, un peu contre mon avis, et jusqu'à présent, vous n'avez pas eu à vous repentir. Personne ne s'est souvenu de vous... ou du moins personne ne s'est rappelé à votre souvenir. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a encore dans Paris des gens qui vous y ont... fréquentée avant la guerre... dix-huit ans, ce n'est pas un siècle... et tous ne sont pas morts ; mais Paris est si grand que vous étiez très fondée à espérer que vous n'en rencontreriez aucun. Et voilà que tout à coup se trouve mêlé à l'histoire de la fuite de cette petite sotte un homme que vous avez connu et qui vous a connue.

C'est un danger qui s'annonce, et c'est pour vous aider à y parer que je vous prie, ma chère Antonia, de me dire ce que vous savez sur ces deux êtres qui, assurément, ne s'étaient jamais vus et qu'un hasard inexplicable vient de rapprocher... inexplicable et inquiétant.

Parlez-moi d'abord de l'homme. Quelles relations avez-vous eues autrefois avec lui ?

— Aucune. Il me détestait et je le lui rendais bien. Il était l'ami de l'amant que j'avais alors, et il a fait tout ce qu'il a pu pour que cet amant me quittât. Il n'y a pas réussi, puisque mon amant m'a épousée... vous savez bien que j'ai été mariée.

— Vous me l'avez dit et vous m'avez dit aussi que vous étiez veuve. Vous n'avez donc pas à craindre que les deux amis se rencontrent ; mais, sans aucun doute, Sylvain est resté votre ennemi, et s'il vous retrouvait, il ne chercherait pas à vous être agréable. Reste à savoir comment et pourquoi Claire s'est réfugiée chez lui... pas directement, puisqu'elle s'est sauvée d'ici avant-hier soir, et que c'est seulement ce matin qu'on l'a menée à Montmartre.

— Etes-vous bien sûr qu'elle y soit allée ?

— Le fait est que je ne l'y ai pas vue, puisque, comme je viens de vous le raconter, je n'ai pas pu pénétrer dans la maison ; mais j'ai entendu parfaitement l'adresse que cette femme a donnée au cocher, et je ne peux pas croire qu'elle l'a donnée tout exprès pour me dérouter, attendu qu'elle ne me connaît pas et que la petite ne m'a pas vu.

Tout indique, au contraire, que le Sylvain l'a reçue chez lui et l'y a laissée en lui défendant d'ouvrir. C'est ce dont je pourrai m'assurer en recommençant l'expédition... Il me semble qu'il y aurait mieux à faire : ce serait de m'aboucher tout bonnement avec Destérel, rue de Berry ou au cercle, de lui dire ce que j'ai vu ce matin et de lui demander s'il connaît ce Sylvain...

— Il est fort inutile de lui apprendre où est Claire, dit vivement la Vercin, qui n'avait pas perdu tout espoir de ramener Gaston.

— Dans tous les cas, il faut que je sache ce qu'elle est, reprit Cavalcano. A qui tient-elle ?

— A personne.

— Une enfant trouvée, alors ?

— Non. Une orpheline, qui n'a jamais connu ses parents.

— Mais vous les avez connus, vous ?

— J'ai connu le père. Il est mort depuis longtemps. Et Claire n'a jamais su son nom.

— Mais vous le savez, vous ?

— Il s'appelait Cassan.

— Un Français ?

— Oui, un Parisien.

— Un ami de ce Sylvain, peut-être. Cela expliquerait comment...

Le marquis, au lieu d'achever son raisonnement, se mit à regarder du côté de la rue Mozart.

— Que se passe-t-il donc là-bas ? reprit-il. Votre valet de pied est aux prises avec un homme qui m'a tout l'air de vouloir entrer ici malgré vos gens... et ma foi ! il est déjà dans la cour.

— J'avais défendu qu'on laissât la grille ouverte, dit la comtesse avec humeur. On ne tient aucun compte de mes ordres. Si je reste à Paris, je les chasserai tous.

— Vous ferez bien... mais cet homme n'est pas un mendiant et il insiste tellement qu'il doit avoir de graves motifs pour vouloir forcer la consigne... En d'autres temps, je ne m'inquiéterais pas de les connaître, mais dans les circonstances où nous sommes, rien ne m'est indifférent. Ce monsieur ne paie pas de mine, mais qui sait s'il ne vous apporte pas des nouvelles intéressantes ?...

J'ai envie d'aller lui demander ce qu'il veut.

— Allez ! répondit d'un air indifférent la Vercin.

Cavalcano se leva pour aller interroger cet entêté qui voulait entrer à toute force, mais avant qu'il eût fait un pas, la scène prit une autre tournure.

D'une violente poussée, l'homme écarta le valet de pied qui lui barrait le passage et se lança dans le jardin, en courant à toutes jambes vers le banc où la comtesse était assise.

Cavalcano ne pouvait pas moins faire que de se jeter en travers, quoique cet enragé eût tout l'air de se disposer à le traiter comme il venait de traiter le domestique, et Cavalcano allait se précipiter, mais la dame le devança, ce que voyant, l'homme s'arrêta court.

Il était tête nue, son chapeau étant tombé pendant qu'il se colletait avec le laquais, et son visage apparaissait en pleine lumière ; un visage éclairé par de grands yeux qui étincelaient de colère, et vieilli par une longue barbe blanche.

Le marquis florentin n'avait jamais vu cet étrange visiteur, et il l'aurait pris pour un fou s'il n'avait pas regardé la Vercin.

Elle était livide, cette comtesse de contrebande, et ses traits bouleversés trahissaient la terrible émotion qui la clouait sur place.

On eût dit qu'un spectre venait de se dresser devant elle.

Cavalcano, stupéfait, cherchait l'explication de ce tableau et ne se décidait pas à la demander.

— Laissez-moi, lui dit en italien la comtesse. Allez m'attendre au salon. J'irai vous y rejoindre. Ne partez pas sans me revoir.

Cavalcano ne devinait pas encore de quoi il s'agissait, mais il comprit tout de suite que la situation était grave et que sa présence gênait sa complice.

Il s'éloigna sans souffler un seul mot et, avant d'entrer dans l'hôtel, où elle l'envoyait, il eut la présence d'esprit d'arrêter le valet bousculé qui accourait et de lui donner en passant l'ordre de se tenir coi.

Restée face à face avec l'homme dont l'apparition l'avait terrifiée, Mme de Vercin, qui commençait à reprendre son sang-froid, ne songeait point à fuir une explication inévitable.

Du premier coup d'œil, elle avait reconnu Charles Cassan et, au lieu de se demander d'où il lui tombait ainsi, elle se préparait à faire tête à l'orage.

Il était plus troublé qu'elle, car il n'était pas encore revenu de l'accès de fureur qui l'avait affolé lorsque, du haut du marronnier de sa sœur, il avait découvert sa femme assise dans le jardin d'à côté.

Cette fois encore, le télescope était la cause de tout, ce télescope dont Gaston Destérel s'était servi pour déchiffrer son nom que Claire écrivait sur le sable d'une allée.

De si loin, avec ses yeux, Charles Cassan n'aurait pas pu reconnaître la Juliette d'autrefois ; mais il l'avait reconnue, après l'avoir longtemps examinée en s'aidant de la lunette d'approche qui était excellente.

Son sang n'avait fait qu'un tour, une force irrésistible l'avait poussé à descendre de son observatoire et à se précipiter hors du jardin, à la vue et au grand étonnement de Brigitte.

(*A suivre.*)

mique où le fin diplomate fait sauter la truffe et l'alouette comme un simple gouvernement.

L'alouette était l'emblème national de la vieille Gaule; nos ancêtres ne la mangeaient pas. Ils la vénéraient. C'est bien. Mais qu'auraient-ils fait, ces robustes mangeurs de sangliers, s'ils avaient connu l'alouette aux truffes du Périgord et les divins pâtés de Pithiviers.

Sans nul doute ils auraient pris l'alouette au miroir de leurs boucliers étincelants pour étouffer son joyeux « Tire lire à lire » dans une belle croûte de seigle aux reflets d'or.

(D'après Fulbert-Dumonteil.)

FAITS DIVERS

LE DRAME DU CIRQUE DE CLERMONT. — Le baron de Rahden ne varie pas dans ses dépositions et établit qu'il était depuis longtemps obsédé par Castenkiold, qui le narguait et le menaçait à tout propos.

Le Cirque brésilien a donné dimanche sa représentation habituelle.

La baronne de Rahden a reparu dans ses exercices de haute école.

Comme certains bruits avaient couru sur le rôle de l'écuyère et du lieutenant Castenskiold, on s'attendait presque à quelques protestations tumultueuses.

Il n'en a rien été.

Le général Boussenard assistait à la représentation.

A son entrée sur la piste, la baronne de Rahden a été couverte d'applaudissements.

Elle a conduit avec une maëstria peu commune son magnifique sauteur sur les obstacles, tandis que la salle croulait en bravos répétés.

—

CROYANCE BIZARRE.— Lundi, les habitants de la place Chavanelle, à Lyon, étaient mis en émoi par une tentative d'empoisonnement. La femme T... avait tenté, disait-on, d'empoisonner son mari.

Depuis une année environ, les époux T... étaient séparés et la femme cherchait par tous les moyens possibles à ramener son mari. Or, lundi soir, les époux se rencontraient dans un café de la place Chavanelle avec leur jeune enfant.

La femme, envoyant son mari acheter des bonbons, profita de son absence pour jeter dans son verre une certaine poudre dont la composition ne fut pas tout de suite connue.

Le mari, en revenant, s'aperçut de la coloration bizarre du liquide contenu dans son verre.

Pris de soupçons, il fit immédiatement porter le verre chez un pharmacien, qui se contenta de mettre sous scellés le liquide suspect.

Plainte fut ensuite portée au bureau de police, et une enquête fut immédiatement ouverte.

D'après l'enquête, il a été reconnu que la femme T... avait mis dans le café de son mari un morceau de sucre imbibé de son sang pour ramener, dit-elle, son mari.

—

UNE FAMILLE EMPOISONNÉE. — Un pénible accident vient de jeter la consternation dans la commune de Villers-Marmery, près de Châlons-sur-Marne. Une famille de six personnes vient d'être empoisonnée par de la nourriture cuite dans un récipient en cuivre.

La mère est morte ; le père et les quatre enfants sont dans un état désespéré.

TRIBUNAUX

UN COUP DE NERFS. — Roubaud, qui comparaissait, mardi, devant la chambre d'appel de police correctionnelle de Paris, a été vingt-trois fois condamné et la dernière en quatre mois d'emprisonnement, pour outrages aux agents. Il sollicitait de la cour une réduction de peine, mais ne s'y est pas pris d'une façon précisément adroite pour l'obtenir. A peine le président lui posait-il les premières questions, que Roubaud se leva et s'adressant aux magistrats : « Tas de vaches, cria-t-il, tas de s..., je regrette de n'avoir pas de la dynamite pour vous faire sauter tous. »

La cour lui a octroyé pour cette petite sortie trois années de prison, et il garde ses quatre mois.

BIBLIOGRAPHIE

Musée des familles, édition populaire illustrée. Sommaire du n° 35. — 31 août 1893.

La ronde des squelettes, par Leïla Hanoum. — *Propos rustiques*, par Eug. Muller. — *Le petit Florentin*, par H. de Charlieu. — *Chicago*, par Louis de Hessem. — *L'Armée de l'ancien régime*, par Boissonnet. — *L'Ami du foyer*. — *Concours*. — *Mosaïque : Types perdus.*

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. *Abonnements :* Un an, 6 fr.; six mois, 3 fr.

Léon GOULETTE, *gérant.*

Nancy. — Imprimerie coopérative de l'Est, 51, rue Saint-Dizier.